

07 59 50 74 10

[www.iffode.fr](http://www.iffode.fr)

[contact@iffode.fr](mailto:contact@iffode.fr)

## CONSEILLER FUNERAIRE

Formation est inscrite au RNCP depuis septembre 2022 et jusqu'en septembre 2027 sous le numéro 36840 - Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3 - Code(s) NSF : 330t : Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service) - Formacode(s) : 42057 : Service funéraire - Date d'échéance de l'enregistrement : 16-09-2027 - N° de fiche : RNCP36840

Durée	Tarif
<b>40 jours / 280 heures</b>	<b>3000€ TTC</b>

### PUBLIC VISE

Formation ouverte à **tout public**, demandeur d'emploi ou salarié, se destinant à une profession de conseiller funéraire au sein d'une entreprise de Pompes Funèbres, d'une régie ou d'une association.

### PREREQUIS

Sans condition de diplôme, Maîtrise de la langue française. Le sens de l'écoute, l'empathie, la rigueur, le sens de l'organisation et du commerce, un équilibre psychologique. Ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, et d'un accès internet haut débit.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES

Entretien avec analyse des besoins au plus tard 15 jours avant la formation

### DUREE DE LA FORMATION

La formation de conseiller funéraire comporte **140 heures de cours théoriques** suivies de **140 heures de stage pratique** en entreprise.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Un formateur funéraire conjuguant ingénierie de formation et expérience métier.

Salle de formation en visio

### OBJECTIF DE LA FORMATION

Acquérir les compétences et le diplôme nécessaire pour exercer le métier de Conseiller funéraire, décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 et selon les modalités de l'arrêté du 30 avril 2012 et du 27 Mai 2020. Interlocuteur privilégié des familles, le conseiller funéraire **accompagne et conseille les familles dans l'organisation des obsèques et dans les démarches administratives et pratiques.**

- Informer et conseiller les familles sur les différentes étapes des obsèques
- Veiller au respect des volontés du défunt et du deuil des familles
- Organiser la cérémonie civile ou religieuse
- Respecter les délais et organiser les déplacements du convoi
- Assurer le suivi administratif en lien avec les intervenants
- Effectuer la vente de produits et de services funéraires dans le strict respect de la déontologie
- Intervenir comme conseiller prévoyance obsèques

### CONTENU DE LA FORMATION

#### MODULE 1 – CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES GENERALES : 7 HEURES

- Fonctionnement des administrations
- Relation pompes funèbres avec les différentes administrations
- Autorisation du maire, du préfet, de l'autorité judiciaire
- Réglementation du travail et CGCT

#### MODULE 2 – HYGIENE, SECURITE, ERGONOMIE : 7 HEURES

- Normes d'hygiène et de sécurité
- Equipements de protection individuelle (manipulation des corps)
- Gestes et postures

#### MODULE 3 – LEGISLATION ET REGLEMENTATION FUNERAIRE : 35 HEURES

- Règles applicables aux opérations funéraires
- Information des familles, services publics, délais légaux, concessions
- Notion de droit des familles (ayant droit, plus proche parent)
- Règles applicables transport de corps international

Accessoires funéraires  
Power point  
Support de cours vidéo  
Etudes de cas pratiques  
Simulations et jeux de rôle commentés en groupe

#### SATISFACTION ET EVALUATION

Evaluation des compétences sous forme de **QCM à l'issue de chaque module**.

Durant le stage pratique, le stagiaire devra participer à minima à **10 activités** de la liste établie par l'organisme de formation.

Suivi des présences au moyen d'une **feuille d'émargement** signée tout au long de la formation et remise à son terme d'une **attestation individuelle de formation**.

Une **évaluation finale** des connaissances acquises en fin de formation.

**Evaluation à chaud**, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

**Evaluation à froid**, 6 mois après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

#### ACCESSIBILITE HANDICAPÉ

Conformément aux lois n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous veillons à l'accessibilité des personnes atteintes d'un handicap, sujet abordé lors de l'entretien préalable à l'inscription et prenons soin d'**apporter une solution adaptée au cas par cas**.

#### MODULE 4 – PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE DU DEUIL : 14 HEURES

- Les grandes étapes du deuil
- Le rôle du maître de cérémonie avec les familles
- Le rôle du conseiller funéraire avec les familles
- Les deuils particuliers

#### MODULE 5 – PRATIQUES ET RITES FUNÉRAIRES : 14 HEURES

- Les rites funéraires
- les rites religieux
- Les règles de protocole
- La crémation
- Les sciences mortuaires

#### MODULE 6 – PRODUITS, SERVICES ET CONSEILS A LA VENTE : 42 HEURES

- Règlementation commerciale (le droit à la consommation)
- Identification des besoins et des attentes des familles
- Présentation des produits
- Rédaction d'avis d'obsèques
- Le financement des funérailles

#### MODULE 7 – CONCEPTION ET ANIMATION CEREMONIE : 14 HEURES

- Les lieux et les équipements
- Animation d'une cérémonie funéraire
- Prise de parole en public
- Application du protocole

#### MODULE 8 - ENCADREMENT D'UNE EQUIPE : 7 HEURES

- Technique de management
- Préparation à l'examen oral

#### EXAMEN FINAL ET DIPLÔME

- Une **épreuve écrite** (QCM) de 80 questions et une question à réponse courte avec une question à développement : 50 % de la note finale, avec note éliminatoire : 12/20
- Une **évaluation du stage** dans une pompe funèbre et un rapport de stage : 20 % de la note finale
- Un **oral** de 20 minutes devant le jury composé de 4 membres et sélectionné sur des listes établies par la préfecture : 30 % de la note finale avec note éliminatoire : 07/20
  - ✓ 5 minutes : le candidat présente son parcours et sa motivation
  - ✓ 5 minutes : consacrées à la formation pratique
  - ✓ 10 minutes : questions initiées par le jury relevant de la liste préfectorale